



Compte rendu de la réunion du COPIL du site Natura 2000 FR9301518 « Gorges de la Méouge »

Vendredi 12 décembre 2025 – Val-Buëch-Méouge

Rédaction : Théophane ROUBALLAY

PERSONNES PRÉSENTES

CORNAND Lionel – Président du COPIL N2000 « Gorges de la Méouge » et maire délégué de Châteauneuf de Chabre
PEYRE Philippe – maire de Barret sur Méouge
JACQUEMART Vincent – Élu au PNR des Baronnies Provençales
PAVIER Marc – Élu du SMIGIBA
PAVIER Marc – Élu du SMIGIBA
TETU Morgane – Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur
BONIJOLY Lucie – Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur
TARASCONI Karine - CCSB
LEBARON Guillaume – CD 05
BISSOL Marianne – CD 05
GUIBERT Baptiste - – ONF
GRAVE Mélanie - PNR Baronnies Provençales
AUBERT Vincent - PNR Baronnies Provençales
BURLET Eric – SMIGIBA
ROUBALLAY Théophane – SMIGIBA

PERSONNES EXCUSÉES

SENTIS Arnaud – Rapporteur scientifique
KRIEG RABESKI Pascal – CD 05
LANG Claire – CD 05
ALLEMAND Gérard – DDT 05
MORENO Juan - SMIGIBA
VASSAS Carolyne – SMIGIBA
Le CEN PACA

1 INTRODUCTION

M CORNAND, président du COPIL des Gorges de la Méouge introduit la réunion. Il dresse le bilan de la fréquentation estivale des gorges de la Méouge. Il souligne la meilleure organisation des navettes, le rôle toujours important des écoguides et l'intérêt des sorties natures estivales. Il évoque la journée d'information avec l'ONF sur les chauves-souris à la maison forestière du Brusq. Il revient sur le conflit entre les activités de naturiste et de canyoning sur le Rif, conflit qui s'est apparemment apaisé cette année. I

M CORNAND précise qu'il ne souhaite pas se représenter pour les prochaines élections municipales, et qu'il mettra donc un terme à son mandat de président du COPIL du site Natura 2000 des Gorges de la Méouge.

Des éléments de contexte sur le site Natura 2000 des Gorges de la Méouge sont rappelés. Notamment, que le site est à cheval sur 3 communes : Val Buech Méouge, Saint Pierre Avez et Barret sur Méouge, et que l'ONF en est le propriétaire principal (presque 70%) avec notamment le classement d'une partie de la forêt domaniale en Réserve Biologique (plan de gestion en cours d'élaboration).

L'accès à la présentation et au compte rendu de la réunion du dernier COPIL qui s'est tenu le 19 septembre 2024 est communiqué :

<https://hautes-alpes.n2000.fr>



2 CONVENTION 2025 - 2027

Les éléments financiers concernant la fin de la convention 2022-2024 sont présentés. Il est précisé que la différence entre l'enveloppe prévisionnelle et le solde est dû principalement au changement de chargé de mission.

Le cadrage pour la convention 2025-2027 est présenté. La principale nouveauté concerne le passage à un *taux horaire forfaitaire* pour le financement du poste de chargé de mission.

La convention 2025-2027 comprend également l'animation du site N2000 du Marais de Manteyer. Sur cette convention, l'animation du site des Gorges de la Méouge est assurée par 20% d'un ETP. Le nombre de sorties thématiques a été diminué en contre partie des études financés (principalement sur le site du Buëch)

3 SUIVIS SCIENTIFIQUES

- Survis piscicoles

Les résultats défavorables des pêches électriques sur la station DCE de l'OFB sont présentés.

M JAQUEMART s'interroge sur la valeur des résultats de ces pêches qui sont réalisées à un endroit bien précis et dans un temps déterminé.

M ROUBALLAY confirme qu'il faut en effet rester vigilant dans les interprétations de ces résultats, et qu'ils portent un intérêt spécifiquement dans l'analyse des évolutions au cours des années.

Il est précisé qu'au regard des dernières pêches et notamment des résultats sur les espèces de barbeau, la cascade semble jouer un rôle structurant sur les cortèges d'espèces piscicoles et astacicoles (écrevisse). Pour le cas précis des écrevisses, la cascade permet de contenir les écrevisses exotiques en aval de la Méouge. C'est donc un exemple de rupture de continuité qui permet de la conservation. Il est rappelé que les écrevisses exotiques sont porteuses d'une maladie léthale pour les écrevisses à pattes blanches, et que cette maladie peut être véhiculée par différents types de supports (chaussures, ...)

M CORNAND évoque avec ironie qu'il y avait historiquement un projet d'échelle à poissons sur la cascade dans les années 80, et qui heureusement avait été abandonné.

- Loutre d'Europe

Aucun indice trouvé lors des prospections 2025

- Pique prune

Il est évoqué l'observation faite par le CEN PACA à Saint Pierre Avez à deux cents mètres du site Natura 2000.

- Étude cartographique des habitats

Les résultats de la mise à jour de la cartographie qui a été finalisée en 2024 sont présentés. Cette mise à jour a permis d'inclure des habitats cartographiés initialement de manières ponctuelles, ainsi que des secteurs encore non cartographiés.

La plupart des variations de superficie des habitats d'intérêt communautaire sont liées à des erreurs initiales d'interprétations et à des variations dans la méthodologie. Par exemple, la route n'était pas représentée dans l'ancienne cartographie. Deux habitats sont toutefois en régression : les pelouses sèches semi-naturelles (6210) à cause de l'abandon du pâturage, et une prairie à Molinie (6410) qui n'est pas dans un contexte naturel favorable.

La mise à jour a permis également de préciser l'état de conservation localisé pour trois habitats cibles : les formations de tuf (7220), les pelouses rupicoles calcaires (6110) et les forêts de ripisylves (92A0).

Les préconisations transmises par le bureau d'étude (ONF) sont discutées. Notamment, les moyens qui permettraient de gérer quantitativement et qualitativement la fréquentation du Rif de Pomet. Cette fréquentation reste à caractériser. Elle semble à priori variante au cours des saisons. Il est partagé que la limitation de la fréquentation du Rif doit se faire dans un premier temps en limitant la communication qui est faite autour de ce lieu, que cela soit sur des supports d'informations (exemple : arrêt de bus) ou des *guidebooks* privées (*Baignades dans les Hautes-Alpes*), et en lien les socio-professionnels et les offices de tourismes

L'étude complémentaire sur l'état des ripisylves réalisée dans le cadre la gestion de la Réserve Biologique des Gorges de la Méouge est succinctement présentée.

- Lutte contre le Solidage géant

La mise à jour de la cartographie et l'étude sur la ripisylve ont permis de mettre en lumière la colonisation dans la bande active de la rivière de la Méouge d'une espèce végétale exotique envahissante : le solidage géant.

Il est proposé qu'une action bénévole d'arrachage soit entreprise en 2026. Pour se faire le réseau bénévole et scolaire pourront être sollicité.

À noter que d'autres espèces sont présentes dans les gorges comme notamment l'Ailante Glanduleux, mais qu'actuellement sa répartition reste limitée aux bords de la route à proximité du croisement à Pomet.

- Lézard Ocellé

Les observations anciennes du Lézard Ocellé sont présentées. Les habitats dans les gorges sont propices à sa présence. Il est proposé de lancer une campagne de prospection ce printemps.

- Suivi thermique

Les évolutions de la température de l'eau relevée à Barret sur Méouge et au niveau du pont d'Antonaves sont présentées. Il est notable que durant les périodes de fortes chaleurs (exemple du 1^{er} et le 15 aout) il a une décorrélation entre l'évolution de la

température de l'eau en amont et celle en aval. La température en aval des gorges ayant une croissance plus forte.

4 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Les actions de communication et sensibilisation réalisées sont présentées :

- Sorties thématiques
- Panneaux barrage de galets
- Exposition Méouge (proposition d'exposition à la bibliothèque de Barret)
- Événements
- Animation scolaire

Il est proposé de resolliciter en 2026 les écoles de Val-Buëch-Méouge

- Nettoyage de la Méouge

Les résultats de l'action « Nettoyons la Méouge » sont présentés.

Il est partagé que, mise à part les mégots de cigarette, le volume de déchets récents provenant potentiellement des touristes semble moins important que les déchets anciens amenés par les crues ou la route.

- Dispositif écoguides

Quelques résultats provenant des missions du dispositif écoguides du PNRBP sont présentés. Le nombre de personnes sensibilisées est notable, il est toutefois difficile de comparer les résultats avec les autres années compte tenu de l'évolution dans la mise en œuvre du dispositif.

- Fréquentations

Les chiffres provenant des bornes servant à comptabiliser le nombre de passage sur le site du Pont Roman sont présentés. Il s'agit uniquement du nombre d'entrées sur la borne située du côté de l'arrêt navette au pont Roman.

Le nombre d'entrées total est inférieure à celui de 2024 (56 246), avec une nette diminution sur les mois d'août et de juillet, à la faveur des mois de juin, septembre et octobre. Le jour de pointe étant pour la première fois en dehors de la période estivale, le 30 mai.

Avant de tenter d'interpréter ces résultats, il faut noter que la navette a potentiellement pour effet d'inciter les touristes à fréquenter les autres secteurs des gorges qui ne sont pas soumis à une interdiction de stationner. Il faut ajouter en complément que la navette s'est arrêtée quelques jours en juillet à cause du mauvais temps.

Ainsi, il est actuellement difficile d'interpréter les résultats observés ? Ceux-ci peuvent être aussi bien caractéristiques d'une évolution spatiale que temporelle, et aussi bien saisonnière qu'annuelle.

5 ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les différentes projets, travaux et plans qui ont pu nécessiter une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 sont listés. Ils sont peu nombreux sur le site.

6 DIVERS

- Dotation aménités rurales

Le cadrage et les montants de la dotation aménités rurales pour l'année 2025 sont présentés.

Des échanges concernant l'absence de fléchage de cette dotation sont partagés.

- Élections municipales

Les membres du COPIL sont interrogés concernant l'implication des futur.es élu.es dans la démarche Natura 2000.

Comme annoncé en début de séance, M CORNAND rappelle qu'il laissera sa place de président à la réunion du prochain COPIL qui se tiendra après les élections municipales.

Mme TETU précise en effet que le président de COPIL reste élu en son nom propre jusqu'à nouvelle élection au cours d'un prochain COPIL, même si celui-ci ne siège plus au conseil municipal de sa commune.

- Désignation du site Natura 2000 au nom de la directive Oiseau

M JACQUEMART Demande s'il est possible de désigner un site au nom de la directive Oiseau en plus de la directive Habitat. Quelles sont alors les conditions ?

M ROUBALLAY précise que le problème vient d'une construction empirique de la réglementation européenne, et que la procédure afin de désigner un site est laborieux et complexe, et nécessite une volonté locale partagée (consultation des communes obligatoire).

M PAVIER confirme que cette distinction habitat/oiseau est en effet problématique. Il présente l'exemple d'un projet sur Lus la Croix Hautes dont l'évaluation des incidences n'a pas pu permettre de prendre en compte les enjeux avifaunes pourtant très importants.

Mme TETU confirme que cette situation est bloquante dans la mise en place d'actions sur de nombreux sites au niveau régional. Malheureusement, la démarche est complexe, et la désignation d'un nouveau site nécessite des moyens onéreux limitants (nouvelles études, élaborations DOCOB, etc...).

M AUBERT demande si, mise à part les limites de moyens, il est néanmoins en théorie possible de désigner un nouveau site ? Qui faut 'il solliciter ?

Mme TETU répond que « oui », en théorie cela reste possible, et qu'il y a eu des cas récents. C'est la DREAL qui en est en charge. Ces questions ont été remontées au ministère par la conférence des régions de France sur le sujet.

M Lionel CORNAND clôture la réunion du COPIL et remercie l'ensemble des participants